

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE
SOULTZBACH-LES-BAINS

6a- PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION DE LA FECHT

(EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE - SOULTZBACH-LES-BAINS)

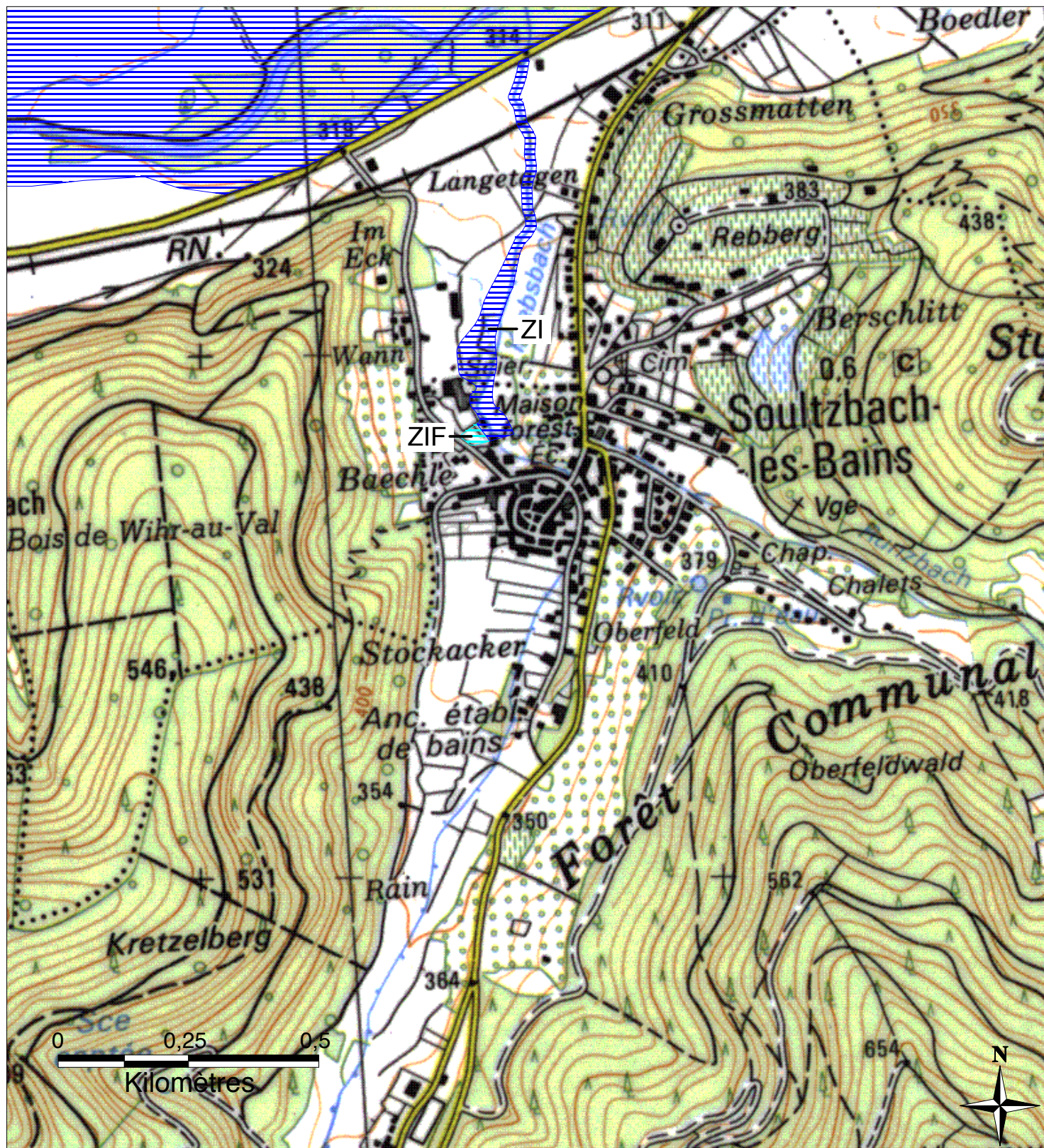
ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de SOULTZBACH-LES-BAINS

Préfecture du Haut-Rhin

Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

PPRI de la Fecht approuvé par arrêté préfectoral du 14 mars 2008



-  ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale
-  ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré
-  ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé
-  ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré
-  Digue

Echelle : 1/10 000

Mars 2008

COMMUNE DE SOULTZBACH-LES-BAINS
EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES DU PPRi DE LA FECHT
APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 14 MARS 2008

LEGENDE

	ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale
	ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré
	ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé
	ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré
	ZN - Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol
	Digue

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE

La Fecht est un affluent rive gauche de l'Ill. Elle prend sa source dans les Hautes Vosges et rejoint l'Ill à Illhaeusern. Le bassin versant total au niveau de Ostheim est de 447 km².

1 - Nature et caractéristique de la crue :

La vallée de la Fecht a connu plusieurs inondations importantes au cours du siècle passé. On peut citer les crues de 1947, 1955, 1983, et 1990. Ces dernières ont causé d'importants dégâts comme par exemple l'inondation de la zone industrielle de Munster en février 1990.

Les crues de la Fecht ont lieu essentiellement en période hivernale et printanière. Elles sont dues le plus souvent à des fortes pluies dans le massif vosgien souvent associées à la fonte des neiges comme lors de la crue de février 1990. Dans le haut bassin, la Fecht a un régime torrentiel avec des crues rapides qui peuvent être dévastatrices. Dans la plaine d'Alsace, elle s'épand largement à l'aval d'Ingersheim.

Pour la cartographie, une étude hydraulique a été réalisée sur la base d'une crue de fréquence de retour 100 ans. Cette crue correspond à un débit de 100 m³/s à Muhlbach-sur-Munster et de 235 m³/s à Ostheim.

2 – Qualification de la crue :

Sur la cartographie, apparaissent cinq zones d'inondation

- Une zone inondable par débordement naturel en cas de crue centennale, notée ZI sur la carte.
Dans cette zone, les hauteurs et les vitesses de l'eau peuvent être variables selon la topographie locale. Sur les hauts bassins, les vitesses de l'eau y sont toujours très élevés.
- Une zone inondable par débordement en cas de crue centennale dans les zones déjà urbanisées, notée ZIF sur la carte car étant à risque faible.
Dans cette zone, les hauteurs d'eau sont en général inférieures à 50 cm d'eau.
- Une zone à risque élevé en cas de rupture des ouvrages de protection et située à l'aval immédiat des digues, notée ZR sur la carte.
Dans ces zones, le risque serait élevé en cas de rupture de l'ouvrage et en particulier, les vitesses de l'eau seraient toujours supérieures à 0,5 m/s.
- Une zone à risque d'inondation si rupture de digue mais où le risque est plus limité du fait des distances plus grandes à l'arrière de l'ouvrage de protection.
Les vitesses y seraient notamment inférieures à 0,5 m/s.
- Une zone soumise au risque de remontée de nappe entre zéro et deux mètres du sol.
Dans cette zone, les risques sont toujours limités et ne causent pas de danger pour les personnes.

PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF

tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com